



Association pour les Français en Situation de Handicap en Belgique
(AFrESHEB asbl)

**QUESTIONNAIRE POUR LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER ET DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES**

Pour tous :

***Votre programme en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique :
Que comptez-vous faire pour les familles qui veulent une orientation en Belgique et qui se la voient
refuser, en contradiction avec l'article 18 de la convention relative aux droits des personnes
handicapées ? Notamment contre le moratoire décidé par le gouvernement actuel***

Le moratoire annoncé le 21 janvier dernier est un non-sens et une honte. Un non-sens, car limiter le nombre de places accessibles aux Français alors que les solutions équivalentes n'existent toujours pas en France ne répond à aucune logique sinon celle de la communication du gouvernement. Une honte donc, car par cette décision le gouvernement tente justement de faire croire que le problème des places en France est réglé.

Il est indispensable dans un premier temps que ce moratoire soit suspendu et qu'une commission mixte se réunisse en présence des associations concernées. Nous pousserons en ce sens auprès de la diplomatie française en Belgique ainsi qu'auprès des responsables politiques. Le député des Français du Benelux actuel, après s'être félicité à grands bruits de la Conférence nationale sur le handicap (CNH), semble plus discret sur la question. Nous lui rappellerons qu'il est le député de tous les Français de Belgique notamment et pas le député des Institutions européennes.

Nous n'avons pas le sentiment que les associations aient été suffisamment écoutées et associées aux prises de décision de la CNH, en ce qui concerne le cas bien spécifique des départs en Belgique. Le gouvernement a préféré rester dans une logique de « délocalisation » des cas les plus lourds et un saupoudrage sur les structures existantes en France. Nous travaillerons donc de concert avec nos députés à l'Assemblée nationale (qui ont d'ores et déjà déposé plus d'une dizaine de questions au gouvernement sur la matière), pour que ce moratoire soit levé et que les associations soient mieux écoutées.

Que comptez-vous faire pour aider à importer en France les bonnes pratiques belges afin que l'exil ne soit plus une solution ? Quelle collaboration envisagez-vous avec la Belgique (formations, partenariats, partage de solutions dans le même bassin de vie ?

Le sujet est extrêmement vaste et technique et nous n'avons pas la prétention à nous seuls de le régler. Néanmoins, nous pensons qu'il faut tout d'abord une vision claire de la situation : entre chevauchement des administrations et données statistiques périmées, il est urgent d'avoir un véritable état des lieux de la situation Franco-Belge : de combien d'enfants et d'adultes parlons-nous exactement, combien de familles, quelles pathologies, quelles aides etc. Il semble aussi important de simplifier le millefeuille administratif qui en découle (nomenclatures, conventions, coopérations...) et de l'inscrire dans le temps : rien de pire pour des familles déjà en détresse que de devoir affronter

Association pour les Français en Situation de Handicap en Belgique – (AFrESHEB asbl)

Rue de Tournai, 361 – B-7973 Stambruges (Beloil, Belgique)

afresheb.com – secretariat@afresheb.com

Tél. : +32 (0)65 78 31 01 – Gsm : +32 (0)473 52 07 92

N° IBAN : BE 81 3630 6597 7824 - BIC : BBRUBEBB



**Association pour les Français en Situation de Handicap en Belgique
(AFrESHEB asbl)**

une montagne administrative changeant au gré des réformes. La clef nous semble être non pas la focalisation sur les seuls patients accueillis en Belgique mais bien prendre en compte le patient et sa famille. Avoir cet ensemble familial en ligne de mire peut aider à changer de perspective sur les solutions à apporter : comment imaginer qu'un handicapé même bien pris en charge puisse véritablement se construire, s'épanouir, avec sa famille à 1000 km de là ? Nous attachons une importance toute particulière à l'article 28 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le « droit des personnes handicapées à un niveau de vie adéquat pour elles-mêmes et pour leur famille ».

Pour ce qui est des bonnes pratiques belges, la pierre angulaire nous semble être l'abandon de l'approche psychanalytique qui fait encore tellement de dégâts dans l'hexagone. Il est nécessaire que les pouvoirs publics français prennent conscience qu'il n'y a pas que la dimension financière et capacitaire qui jouent dans cet exil. L'accès à des soins, des enseignements et des pratiques permettant un vrai développement des handicapés est une motivation fondamentale chez les familles.

Il serait néanmoins malhonnête de laisser croire que les conseillers des français de l'étranger et les délégués consulaires sont en capacité de changer tout cela. La quasi-totalité des réponses doivent être apportés par les pouvoirs publics des deux côtés de la frontière. Notre rôle est donc d'écouter et recueillir les solutions dont disposent les associations spécialisées et faire pression sur les décideurs pour qu'ils les mettent en place.

Que comptez-vous faire pour que les personnes handicapées françaises aient le droit de vote en Belgique ?

Notre position sur le vote est claire quel que soit l'endroit du globe : il doit être réservé aux nationaux du pays en question. Nous préférons que les personnes handicapées françaises puissent véritablement et simplement voter en France. La défense de leurs intérêts et de ceux de leurs familles ne doit pas dépendre de leur capacité à voter dans le pays de résidence mais dans la mobilisation de l'appareil diplomatique et consulaire à leur profit.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples échanges.